

DECISION DU PRESIDENT.CA 038-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande de tarifs du GRANEM

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver les tarifs du 37ème Congrès International de l'Association Française du Marketing (AFM) organisé les 19, 20 et 21 Mai 2021.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 12 avril 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 13 avril 2021



Date du conseil de gestion				
	Laboratoire GRANEM			
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
Colloque AFM des 19, 20 et 21 mai 2021	COL21AFM	62,50 €	911EA31	"Early Bird" avant le 03/05/2021 / PLEIN TARIF
Colloque AFM des 19, 20 et 21 mai 2021	COL21AFM	33,33 €	911EA31	"Early Bird" avant le 03/05/2021 / TARIF DOCTORANT
Colloque AFM des 19, 20 et 21 mai 2021	COL21AFM	79,17 €	911EA31	"Tardives" après le 03/05/2021 / PLEIN TARIF
Colloque AFM des 19, 20 et 21 mai 2021	COL21AFM	50,00 €	911EA31	"Tardives" après le 03/05/2021 / TARIF DOCTORANT



Nom du colloque : **37ème Congrès International de l'AFM**
 Lieu : **VIRTUEL**
 Date : **19, 20 et 21 mai 2021**

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
TECHNIQUE, ANIMATIONS & PERSONNEL			Participation TECHNIQUE, ANIMATIONS & PERSONNEL	
Personnel	Service recherche DEG	DEG	Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion (frais personnel recherche DEG)	DEG
Personnel	Service recherche IAE	IAE	UA (frais personnel Dir COM)	UA
Personnel	Service recherche Dir. Com,...	UA	IAE (frais personnel IAE)	IAE
Goodies		PRESS	PRESS (goodies)	PRESS
Dépenses annexes			INSCRIPTION PAYANTE	
EventMaker	Prestation numérique Webinaire (clé en main)	15 831,00	"Early Bird" avant le 03/05/2021	10 791,67 €
		15 831,00	Plein tarif - montant HT	
			Nb participant	montant TTC
			62,50 €	140
			75,00 €	8 750,00 €
			Tarif Doctorant - montant HT	
			Nb participant	montant TTC
			33,33 €	30
			40,00 €	1 000,00 €
			"Tardives" à partir du 03/05/2021	
			Plein tarif - montant HT	
			Nb participant	montant TTC
			79,17 €	10
			95,00 €	791,67 €
			Tarif Doctorant - montant HT	
			Nb participant	montant TTC
			50,00 €	5
			60,00 €	250,00 €
			INSCRIPTION GRATUITE	
			18	0,00 €
			Doctorants inscrits au Colloque doctoral	18
				0,00 €
			FINANCEMENTS PUBLICS	
			GRANEM	2 500,00 €
			UA (Commission Recherche)	1 000,00 €
			ALM	1 500,00 €
				0,00 €
			FINANCEMENTS PRIVÉS	
			montant TTC	2 539,33 €
			AFM	
			Sponsors et partenaires (Panelabs, sphinx, éditeurs, etc.)	3 047,20 €
				2 539,33 €
TOTAL DEPENSES		15 831,00 €	TOTAL RECETTES	15 831,00 €

légende:

montant non validé

montant en cours de négociation

à vérifier

Le responsable de l'organisation du colloque

Nom **CAMUS Sandra**

Date 08/04/2021

Signature

CONTRÔLE BUDGETAIRE : Budget équilibré

Fait à Angers le : 08/04/2021

Signature **Pierre SECOUÉ**

Référent du GRANEM

<https://afm2021.sciencesconf.org/>

<https://www.afm-marketing.org/fr/content/37eme-congres-international-de-lafm-angers-2021>